

SÉLECTION



Une autre raison peut être soulevée à la limitation du nombre d'étudiants en formation : la qualité pédagogique. En effet, les formations en santé ont un certain nombre de stages obligatoires comme dans l'externat, et il ne faudrait pas surcharger les services en étudiants.

A l'heure où le **numerus clausus** est de plus en plus critiqué et où son maintien est clairement remis en cause, penchons nous sur le concours d'entrée en IFSI.

LE CONCOURS D'ENTRÉE EN IFSI

La sélection serait un outil pour la régulation des flux d'étudiants entrant en formation. Le nombre d'étudiants entrant en formation correspond à un quota fixé par la région, depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Elle sollicite parfois l'avis de l'Agence Régionale de Santé qui a les compétences pour établir les demandes d'offres de soins. Précédemment ces quotas étaient édictés par le ministère des affaires sociales et de la santé (MASS) directement.

Et pourtant en y regardant de plus près, la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) éditte chaque année des précisions sur le nombre d'étudiants réellement admis en exergue du quota émis par le MASS. On observe que celui-ci n'est jamais rempli, par exemple, le quota est d'environ 30 000 étudiant à admettre et en moyenne on retrouve 26 000 étudiants en soins infirmiers admis dans les instituts.

LE CONCOURS SUR LE BANC DES ANTIQUITÉS

Le concours est né en 1794 avec Polytechnique. A cette époque, le principe d'élitisme et de méritocratie était de rigueur. Dans la première moitié du XX^{ème} siècle avec la massification de l'enseignement supérieur, ce système s'est étendu à beaucoup de formations dans l'objectif de réguler au mieux l'entrée dans le système d'enseignement supérieur.

LA SÉLECTION DANS LES ÉTUDES DE SANTÉ

L'archaïsme de cette sélection à l'entrée a de nombreux prolongements. Dans les études de santé, nous parlons surtout du "numerus clausus" qui fixe le nombre d'étudiants admis dans certains cursus par année.

Ce principe de "numerus clausus" a été mis en en place en France en 1971 pour les études médicales. Ce concours est soit disant la réponse pour garantir une égalité des chances. Un de ses objectifs, régler le nombre de professionnels diplômés, donc le nombre de professionnels en activité.

> Le concours d'entrée dans la formation infirmière est une institution. Il est souvent perçu comme un certain « filtre » pour les IFSI afin de s'assurer d'avoir un futur étudiant de « qualité ». La sélection à l'entrée subit des attaques régulières ces dernières années, sans pour autant voir une évolution. Quels sont les réel enjeux d'une sélection à l'entrée ?

À L'ENTRÉE



Il y a un certain nombre d'enquêtes et de rapports au sujet de la démographie médicale afin d'évaluer à long terme comment et combien de professionnels médicaux nous devons former. Ceci n'est pas fait pour notre profession, qui comprend 90 000 étudiants et plus de 500 000 infirmiers. Nous créons des postes d'infirmiers dans une vision à court terme, selon des besoins immédiats et non réfléchis dans une politique de santé globale.

Aucun organisme n'a anticipé les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les jeunes infirmiers aujourd'hui, ce qui montre le peu de connaissances de l'évolution de la population infirmière. À l'heure où nous parlons de mutualisation de moyens et de coopération, cette sélection à l'entrée dans les IFSI est pourtant un gage de concurrence entre les instituts.

LA DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN MYTHE OU UNE RÉALITÉ ?

Alors que nous allons vers la démocratisation de l'enseignement supérieur, entendez par là un égal accès à l'enseignement supérieur, sans sélection à l'entrée en formation, nos IFSI restent traditionalistes. L'égal accès à la formation permet entre autres la diversification des profils et l'obtention de professionnels critiques et pouvant prendre du recul sur leurs pratiques de soins.

Le concours est bien souvent décrié comme du bachotage pour le candidat sur l'épreuve qui lui est demandée. Est-elle la meilleure des manières d'arriver à ces principes bien précis ? Un bon étudiant infirmier est-il celui qui saura être le plus efficient dans la réalisation de ces tests psychotechniques ? Le débat est ouvert.

IMAGINONS L'AVENIR

Il est tout d'abord indispensable d'améliorer l'orientation des jeunes lycéens, étudiants et personnes en reconversion professionnelle par une information claire et précise de la réalité de chaque formation et du métier. La formation infirmière est loin des idées reçues.

La grande question qui se pose également est : si nous envisageons la suppression du concours, où allons-nous ? Beaucoup dirons que le flux d'étudiants deviendrait incontrôlable et que les IFSI se retrouveraient pris d'assaut par un surplus d'étudiants. Mais comme souligné précédemment nous avons que peu de visibilité sur les flux d'étudiants en soins infirmiers.

étudiants désirant étudier près de chez eux, mais qui se retrouvent éloignés de leur lieu de vie car ils ont réussi un concours et pas un autre. Nous serions très surpris des résultats et ainsi faire avancer certains dossiers.

Ce passage au mode sans concours et sans sélection à l'entrée est un changement total d'orientation pour l'entrée dans notre formation. La sortie de cet archaïsme est une des possibilités à l'intégration des formations de santé dans le processus de Bologne (dit LMD) L'avenir nous en dira plus puisque qu'une réflexion ministérielle est en cours sur l'évolution globale des études en santé. ■



Nous savons tous que sur 330 IFSI, il y a quasiment autant de concours et donc de possibilités de tenter un concours. Les situations où des candidats tentent 5 à 10 concours pour augmenter leurs chances d'admission ne sont pas rares.

Il est donc nécessaire d'avoir plus d'informations et de visibilité au sujet des